

BUDGET

2027

L'ACTUALITÉ

BUDGET 2027 : ENTRE RISQUE DE RÉCESSION ET PARALYSIE BUDGÉTAIRE, LES TPE DU BÂTIMENT EN PREMIÈRE LIGNE

Alors que le gouvernement cherche de nouvelles économies pour contenir le déficit public, les incertitudes autour du budget 2027 se multiplient. Entre gel des aides aux entreprises, menace d'une loi spéciale et d'une récession économique liée aux tensions internationales, comment ne pas redouter une nouvelle dégradation de l'activité des artisans du bâtiment ?

Les années passent et les conditions de l'élaboration du budget de la Nation sont toujours aussi délicates. La préparation du budget 2027 intervient dans un contexte particulièrement difficile pour les finances publiques. Le gouvernement a déjà annoncé 6 milliards d'euros d'économies, mais reconnaît que cet effort ne sera probablement pas suffisant pour compenser les conséquences économiques de la guerre au Moyen-Orient. La hausse des prix de l'énergie et des carburants pèse sur les ménages comme sur les entreprises, tandis que la croissance ralentit fortement. Rien d'étonnant donc à ce que l'exécutif recherche de nouvelles marges de manœuvre afin de limiter l'aggravation du déficit public. C'est un objectif que nous ne contestons nullement d'ailleurs. La question est plutôt celle des moyens. Comment parvenir à cet objectif ?

L'absence de majorité politique stable à l'Assemblée nationale et la proximité de l'élection présidentielle compliquent considérablement la donne. Face à ce risque, l'exécutif pourrait envisager une loi spéciale qui permettrait de reconduire les crédits de l'année précédente si aucun texte budgétaire n'était adopté dans les délais. La continuité de l'État serait assurée mais il ne serait plus possible de lancer

de nouvelles dépenses. Cette absence de capacité d'action pourrait rapidement devenir problématique, en particulier pour faire face aux besoins d'adaptation des logements au changement climatique et au vieillissement de la population. Même si cette hypothèse n'est malheureusement pas à exclure, ce n'est pas la voie que le Premier ministre semble privilégier à ce stade.

**15 Mds
d'économies**

**seraient nécessaires
pour limiter le déficit public
sous les 3% de PIB**

En attendant, le gouvernement a d'ores et déjà fait des choix en passant par la voie réglementaire. C'est le cas de la réduction générale dégressive unique accordée aux entreprises et qui ne permettra pas d'intégrer l'augmentation du Smic, une décision qui se traduit de facto par une hausse du coût du travail. C'est le cas aussi de la baisse drastique des financements aux CFA

qui réduira mathématiquement leurs capacités d'investissement et d'innovation pédagogique (les deux enveloppes attribuées aux régions par France compétences au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CFA vont être divisées par quatre en 2026).

Les dernières indiscretions font état d'un nouveau coup de rabot sur les aides à la rénovation énergétique : un décret devrait geler 300 millions d'euros de crédits budgétaires de MaPrimeRénov' pour 2026, sur le volet monogestes. Et l'on sait que la plupart des gels de crédits finissent par une annulation ! Les monogestes pourraient d'ailleurs être supprimés dès le 1er septembre prochain alors que leur prolongation était prévue jusqu'au 1er janvier 2027. Restriction encore dans le parcours d'ampleur puisqu'au 1er septembre devrait s'appliquer l'obligation d'installer un vecteur décarboné en première étape d'une rénovation. On le voit bien, face à un déficit public élevé et à une dette en progression, le Gouvernement cherche des ressources partout, et en particulier là où elles représentent plusieurs milliards d'euros de dépenses chaque année.

Toutes ces mesures vont bel et bien peser sur nos entreprises et interviennent au pire moment. Depuis des mois, baisse du pouvoir d'achat et

difficultés d'accès au crédit pour les ménages ralentissent ainsi considérablement les projets de rénovation. Sont venus s'y ajouter les tensions géopolitiques qui alimentent la hausse des prix de l'énergie, des carburants et de certaines matières premières. Les mesures déjà prises

et celles annoncées auront inévitablement un impact sur l'activité des entreprises, donc sur leurs marges, leurs capacités d'embauche et d'investissement. Faut-il rappeler que le secteur a déjà détruit 30 000 postes au cours des deux dernières années? Aujourd'hui, les TPE du

bâtiment se retrouvent parmi les acteurs les plus exposés à ces arbitrages budgétaires. Or, des économies publiques pourraient être faites ailleurs et l'État se prive aujourd'hui de recettes fiscales importantes: le relèvement du seuil de franchise de TVA en est un exemple criant.

ÉCONOMIE

→ HAUSSES DE PRIX : LA DGCCRF EN VIGILANCE



Comme nous le demandons avec force depuis le début de la crise au Moyen-Orient, les hausses de prix des matériaux vont être surveillées d'un peu plus près. Ainsi, la DGCCRF (Répression des fraudes) demande aujourd'hui aux entreprises du bâtiment de signaler toutes hausses de prix suspects sur les matériaux. Un point de contact a été créé (« contact inflation ») pour recueillir ces signalements. L'objectif est d'identifier d'éventuelles pratiques abusives, comme des augmentations artificielles de prix, et de lancer une enquête puis, en cas d'abus avéré, de sanctionner les entreprises concernées. Car en effet, si certaines hausses peuvent être justifiées,

en particulier à cause du coût de l'énergie, on sait fort bien que certains fournisseurs peu scrupuleux peuvent tenter de profiter de la situation pour pratiquer des prix injustifiés. Cette annonce est donc positive mais elle ne doit pas en rester là. Nous demandons toujours la mise en place d'un observatoire des prix des matériaux pour mieux suivre leur évolution. Ce projet est soutenu par le gouvernement, mais aucun calendrier précis n'est encore fixé. D'ailleurs, la Haute Autorité de la concurrence a été saisie sur cette question et son avis est attendu, mais sans doute pas avant 2027.

→ LE LOGEMENT A RAPPORTÉ PRÈS DE 100 MILLIARDS D'EUROS À L'ÉTAT EN 2024

En 2024, les impôts et taxes liés au logement ont rapporté près de 100 milliards d'euros aux finances publiques. Selon les données publiées par le ministère de la Transition écologique, les prélèvements ont atteint exactement 99,2 milliards d'euros, soit une hausse de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est d'autant plus notable que le secteur immobilier traverse une période difficile. Ainsi, malgré la forte baisse d'activité du secteur qui a enregistré un net recul des ventes de logements anciens et des constructions de logements neufs, les recettes fiscales provenant du logement ont augmenté.

La principale source de revenus reste la taxe foncière, qui a rapporté plus de 30 milliards d'euros en 2024. La TVA appliquée à la construction (6,3 Mds), aux travaux de rénovation

(5,7 Mds) et aux dépenses d'énergie liées au logement (15,1 Mds) représente une part importante de ces recettes. Les droits de mutation, c'est-à-dire les frais de notaire (11,2 Mds), la taxe foncière sur le bâti (30,5 Mds) et les autres taxes sur la propriété (14,8 Mds) complètent ces ressources même si leur montant a diminué avec la baisse des transactions immobilières.



99,2 milliards

Ce sont les recettes fiscales liées au logement que l'État a engrangées en 2024

Dans le même temps, les aides publiques au logement se sont élevées à 43,1 milliards d'euros parmi lesquelles pèsent lourdement les aides personnelles au logement (70 %), les dispositifs de soutien à la rénovation énergétique n'intervenant qu'à hauteur de 7 %. Au final, les dépenses de l'État pour le logement ne représentent même pas la moitié des recettes qu'il engrange sur ce même poste.

SOCIAL

→ HAUSSE DU SMIC ET BAISSSE DES EXONÉRATIONS: INQUIÉTUDES

Le Smic est revalorisé de 2,41 % depuis le 1^{er} juin 2026. Si cette hausse est une bonne nouvelle pour les travailleurs les plus modestes, elle engendre de nouvelles inquiétudes pour les entreprises. Car, en effet, en parallèle de cette augmentation, le Gouvernement a annoncé le gel du barème des exonérations de cotisations patronales. Cette décision réduira automatiquement les allègements dont bénéficient les entreprises pour limiter le coût du travail. L'U2P et les autres organisations patronales ont dénoncé cette mesure qui va alourdir les charges des employeurs à hauteur de 2,4 milliards d'euros. Dans un contexte marqué par des difficultés économiques et de défaillances plus nombreuses, ces décisions sont une mauvaise nouvelle pour l'investissement, les recrutements et les augmentations de salaire.



Cette revalorisation du Smic met également de nombreuses branches professionnelles dans l'embarras. D'après le ministère du Travail, 126 branches sur 179 auront désormais au moins un niveau de salaire inférieur au nouveau Smic. C'est une double peine pour les entreprises car non seulement le calcul de la RGDU se fera sur le Smic de janvier et non pas sur celui de juin

mais, au surplus, l'État ne parle plus du Smic mais du salaire professionnel pour les ouvriers sans qualification. Seules les entreprises qui ont décidé d'augmenter les rémunérations au-delà du smic pourraient bénéficier de la RGDU. À ce stade, les discussions se poursuivent en vue de la rédaction du décret. L'enjeu est particulièrement important dans un contexte économique très tendu. L'État pourrait récupérer ainsi une bonne partie des 6 Mds d'économies budgétaires recherchés. Plus largement, ce débat relance la question de la valorisation du travail et de la manière de concilier pouvoir d'achat, emploi et compétitivité des entreprises. Un point a été fait à ce sujet avec les secrétaires généraux du Réseau CAPEB, les négociations salariales étant menées au niveau régional.

→ COUPS DE BUTOIR DANS L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage occupe une place majeure dans l'insertion professionnelle des jeunes. Pour les artisans du bâtiment, qui sont très largement issus de cette voie de formation, il demeure le modèle privilégié pour transmettre les savoir-faire et préparer les recrutements de demain.

- 3,8 %

c'est le recul de contrats d'apprentissage signés au 1^{er} trimestre 2026

Ces dernières années, le dispositif a connu un essor sans précédent : le nombre d'apprentis est passé de moins de 300 000 en 2018 à plus d'un million de contrats fin 2025. Cette dynamique a particulièrement bénéficié aux métiers du bâtiment, où l'apprentissage reste la principale voie d'accès aux qualifications professionnelles. Le Céreq souligne d'ailleurs qu'il est devenu une véritable « seconde chance » pour de nombreux jeunes ayant interrompu puis repris leurs études. Aujourd'hui pourtant, la dynamique marque le pas. Après plusieurs années de progression continue, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a reculé de près de 5 % en 2025, avec 846 700 contrats signés contre environ 890 000 l'année précédente. À fin août

2025, les entrées en apprentissage étaient déjà en baisse de 4,1 % sur un an. Malgré ce ralentissement, les effectifs demeurent, pour l'instant, à un niveau élevé, avec plus d'un million d'apprentis en activité. Mais l'État réduit progressivement son soutien financier. Depuis février 2025, l'aide à l'embauche d'un apprenti a été ramenée de 6 000 € à 5 000 € pour la plupart des entreprises, tandis que les conditions d'éligibilité ont été durcies. Depuis juillet 2025, les employeurs recrutant un apprenti préparant un diplôme de niveau Bac+3 ou plus doivent assumer un reste à charge forfaitaire de 750 €.

Et maintenant, les enveloppes régionales de soutien à l'apprentissage sont réduites. Avec l'U2P, et bien d'autres acteurs à l'instar des Chambres de Métiers, des Régions ou de l'UNSA, nous dénonçons ces coups de rabot successifs qui fragilisent un dispositif pourtant largement bénéfique tant pour les embauches dans les petites entreprises du bâtiment que pour le renouvellement des compétences dans les métiers du bâtiment. Or, les contrats en apprentissage reculent déjà : 56 500 contrats signés au 1^{er} trimestre selon la Dares.



RÉSEAU

→ J – 2 SEMAINES AVANT LES RENCONTRES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT : INSCRIVEZ-VOUS !

Cette année encore, les Rencontres des Métiers du bâtiment de Marseille seront un moment fort pour rencontrer et échanger avec les partenaires présents dans l'exposition. 116 d'entre eux ont répondu présents pour vous présenter leurs nouveautés et leurs offres privilégiées. Beaucoup d'animations sont prévues sur l'exposition. Citons notamment un village de start-ups qui développent des solutions innovantes pour les entreprises artisanales du bâtiment et aussi une agora où une dizaine d'exposants viendront présenter leurs solutions de facturation électronique.

De son côté, la CAPEB vous accueillera sur son stand habillé aux couleurs des 80 ans. Nous vous proposerons une chasse au trésor qui vous permettra de collecter une série de pin's inédits reprenant les différents logos de la CAPEB depuis sa création en 1946. Les collectionneurs pourront tenter de gagner de jolis lots ! N'attendez plus, [inscrivez-vous en cliquant ici](#).



→ LA CAPEB DU NORD A CÉLÉBRÉ SES 80 ANS

Le 28 mai dernier, à Verlinghem, entourée de ses partenaires et de nombreux adhérents, la CAPEB du Nord a célébré ses 80 ans. Les adhérents ont pu échanger avec les partenaires, présents sur leurs stands, autour des offres et services qui leur sont dédiés, ainsi qu'avec les administrateurs du département et de la région. Une journée marquée également par la présence du Président confédéral, qui, malgré un Conseil d'administration confédéral tenu le même jour, avait tenu à se libérer pour être aux côtés des artisans du Nord. La soirée s'est poursuivie dans une ambiance conviviale et festive. Elle a permis de retracer l'histoire de la CAPEB du Nord, mais aussi de mettre à l'honneur son président, Henry-Luc Sprimont, qui a reçu la médaille confédérale des mains de Jean-Christophe Repon. Les jeunes artisans engagés dans la formation REAB ont également été mis à l'honneur, soulignant l'importance de la transmission et de l'accompagnement au sein du réseau.





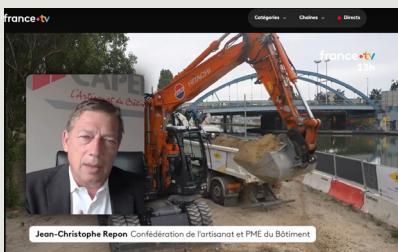
LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE



CARBURANTS EN HAUSSE Des aides pour les petites entreprises du BTP

Le Président s'est exprimé ce lundi 8 juin à l'occasion de l'ouverture du guichet permettant de demander à bénéficier de l'aide GNR. Il a rappelé combien la situation des entreprises artisanales du bâtiment est impactée par la guerre en Iran. Il est ainsi intervenu sur RMC, lors du JT de 13h de **France 2** (à partir de 9:45), au journal de 12h30 sur **France Culture** (à partir de 17:55), sur **Télématin** (4:55)



ÉCOSYSTÈME

CMA France tenait son Assemblée générale cette semaine. En amont, les Présidents de Chambres de Métiers issus des rangs de la CAPEB ont été réunis à la CAPEB nationale pour un échange sur les différents points à l'ordre du jour permettant au Président confédéral de rappeler la position de la CAPEB sur chacun d'eux.

Le Président de la CAPEB a également participé à l'Assemblée générale de la FNTP ce jeudi 11 juin.

Par ailleurs, le trésorier confédéral Marc Lagouarre a participé ce 9 juin à une table ronde intitulée « Gérer les encours, éviter la faillite », organisée à l'occasion des Rencontres du Négocé. Un sujet directement lié aux préoccupations des

entreprises artisanales du bâtiment : tensions de trésorerie, allongement des délais de paiement, difficultés de facturation, hausse des charges et ralentissement de l'activité. Une occasion de rappeler que la CAPEB est pleinement mobilisée sur la simplification administrative, la réduction des délais de paiement, l'amélioration de l'accès au financement et, bien sûr, pour accompagner les entreprises en difficulté. Au cours de cette soirée, le Président a remis le prix « Stratégie d'enseigne », décerné à Gedimat et France Matériaux.



CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales du CESE s'est réuni lundi sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Il a échangé sur la plénière qui se tenait le 10 juin notamment pour adopter le nouveau Règlement intérieur puis élire deux vice-présidents supplémentaires au Bureau. Il a également confirmé la répartition des membres du Groupe au sein des différentes commissions et délégations du CESE et évoqué l'installation de ces formations de travail.

BATIMAT

En préparation du salon Batimat, Jean-Christophe Repon a participé ce mercredi à un podcast animé par le Directeur général. Il s'agissait d'évoquer le contexte, les marchés, les perspectives et la sensibilisation des politiques à ces problématiques. Le contenu de ce podcast sera transmis à l'ensemble des représentants/candidats des principaux partis politiques qui seront par ailleurs invités au Grand Oral de la Présidentielle qui se tiendra le lundi 28 septembre sur Batimat.

PARTIS POLITIQUES

Le Président de la CAPEB poursuit ses entretiens avec les représentants des différents partis politiques, naturellement pour les informer des problématiques actuelles des entreprises artisanales du bâtiment mais également pour commencer à porter nos propositions dans la perspective des présidentielles.

Cette semaine, il a rencontré le RN. Au menu des échanges : des points de vue divergents sur le RGE VAE, le GME, les aides à la rénovation que le RN veut supprimer.

Un entretien rugueux qui a toutefois permis de purger les désaccords.

D'autres rendez-vous avec d'autres mouvements politiques sont en préparation.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Réuni ce jeudi, le Bureau confédéral a fait le point sur plusieurs dossiers d'actualité, notamment les conséquences de la crise iranienne, les évolutions du dispositif RGE, la refondation de la REP, le projet de loi Logement et la baisse du budget de l'apprentissage.

Les membres du Bureau ont également regardé la préparation du budget révisé 2026, le format de l'AG et de la CNAGS en 2027 et 2028.

Ils ont fait un dernier point d'étape sur l'organisation des Rencontres des Métiers du bâtiment, examiné les premiers résultats de l'enquête sur les aléas climatiques, les travaux relatifs à l'offre commerciale d'adhésion ainsi que le sommaire de juin du Bâtiment artisanal.

RÉSEAU

Ce vendredi, le Président confédéral avait été convié à inaugurer les nouveaux locaux de la CAPEB Adour Pyrénées, une opportunité pour la CAPEB départementale de réunir tous les acteurs et partenaires locaux.

À la suite, il avait prévu de se rendre à Montauban où la CAPEB Tarn-et-Garonne célébrait son anniversaire.

RÉSEAU

→ LA CAPEB VENDÉE REÇOIT LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À l'occasion de son Assemblée générale, la semaine dernière, la CAPEB Vendée a accueilli la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, qui a pu échanger avec les chefs d'entreprise présents de manière franche et directe. Une invitée de choix donc, qui a permis évidemment de revenir sur les préoccupations de l'artisanat du Bâtiment : chute de l'activité, contexte économique, recul de l'apprentissage, gestion

des déchets problématique, etc. Cette visite a été rendue possible notamment grâce à l'implication du député Stéphane Buchou. Elle est aussi une illustration de la qualité du lien tissé entre la CAPEB départementale et ses relais parlementaires. Pour la CAPEB Vendée, il s'agit d'une véritable reconnaissance du travail engagé pour faire entendre la voix des artisans, tant au niveau local que national.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

